



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-3-4-1

Séance du vendredi 21 juin 2019

ACTUALISATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) POUR LA PARTIE AUTONOMIE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH Lucien donne procuration à Mme VALLAT.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à Mme DREXLER.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU le Code de la Santé Publique,
- VU le règlement financier départemental,
- VU la délibération du Conseil général n° 96/I - 401/3 du 11 décembre 1995 relatif à la suppression de l'obligation alimentaire des petits-enfants dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-4-4-2 du 5 avril 2019 relative à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : dispositif aides techniques et délégation de gestion à MSA/MSA services et son annexe relative au règlement d'attribution,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport actualisant le règlement départemental d'aide sociale pour sa partie autonomie, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve les fiches du règlement départemental d'aide sociale actualisées suivantes : F9 « Obligation alimentaire », G1 « Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile » G4 « Aide financière pour l'accès à un accueil de jour pour personnes âgées », G5 « Secours financiers du Département en faveur des personnes âgées », G6 « Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement », G8 « Prise en charge des frais d'hébergement des personnes âgées au titre de l'aide sociale », G13 « Aides techniques attribuées dans le cadre de conférence des financeurs », H6 « Prise en charge des frais d'hébergement des personnes handicapées au titre de l'aide sociale », telles que détaillées dans les fiches jointes en annexes à la présente délibération.
- Abroge les fiches du règlement départemental d'aide sociale devenues obsolètes suivantes : G10 « Etablissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale », G11 « Référentiel Départemental des coûts des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux pour personnes âgées », G12 « Documents spécifiques demandés, en sus de la réglementation, dans le cadre de la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux pour personnes âgées », H10 « Etablissement sociaux pour personnes handicapées habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale », H12 « Référentiel départemental des coûts des Etablissements et Services Sociaux pour personnes handicapées », G13 « Documents spécifiques demandés dans le cadre de la tarification des Etablissements et Services Sociaux pour personnes handicapées ».